

**ACTION
ASPAS**

Protégeons les **RENARDS !**



*Beau et utile,
vive le goupil !*

Association pour la Protection des Animaux Sauvages



"Nuisible", mais à qui exactement ?

Légalement, quatre raisons peuvent être invoquées pour inscrire le renard sur la liste départementale des espèces dites « nuisibles » :

- 1°) L'intérêt de la santé et de la sécurité publiques,
- 2°) La protection de la flore et de la faune,
- 3°) La prévention des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles,
- 4°) La prévention des dommages importants à d'autres formes de propriété.



Dans les faits, ces motifs non détaillés ne sont utilisés que pour **prolonger les périodes de chasse**. Lorsqu'une espèce est classée « nuisible », celle-ci peut être **détruite sans quota, toute l'année**.

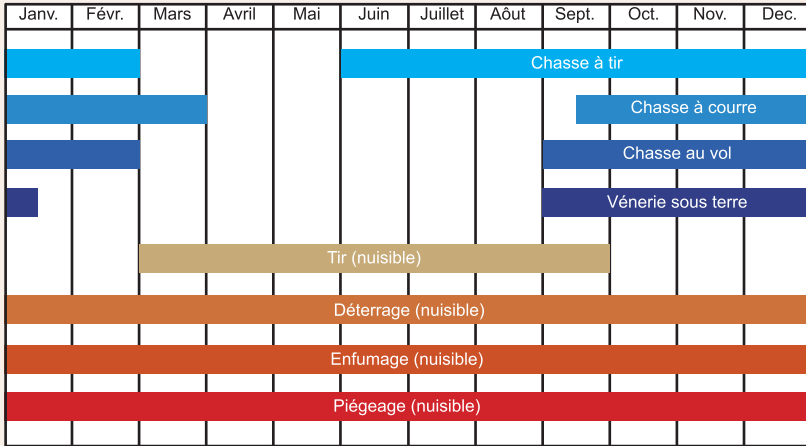
Les chasseurs jugent essentiel de **protéger « leur gibier » d'élevage** tout juste sorti de volières (faisans, perdrix*) **en détruisant les prédateurs de la faune sauvage originale** ! Ces animaux élevés par et pour les chasseurs sont relâchés sur un territoire dont ils ne connaissent aucun des dangers naturels. N'ayant pas les comportements de survie d'animaux sauvages, ils sont donc des proies faciles pour leurs prédateurs autochtones et des cibles idéales pour les chasseurs.

* espèces souvent étrangères au milieu local



Guerre ouverte toute l'année

Modes et périodes de la chasse au renard en France



Le renard est chassé du 1er juin au 31 mars. S'y ajoutent battues administratives, tirs de nuit, piégeage, enfumage, déterrage tout au long de l'année. Au total, **entre 600 000 et un million de renards sont tués par la chasse et le piégeage chaque année en France.**

Les chasseurs brandissent l'échinococcose pour justifier leurs massacres. Or : l'hôte principal de ce ténia est le campagnol, chassé également par le chat et le chien. De par leur proximité avec l'humain, ces animaux domestiques sont davantage susceptibles de transmettre cette maladie. Il n'y a qu'une quinzaine de cas par an, généralement soignés et guéris. Une étude menée par l'ELIZ¹ a démontré que la destruction des renards participait à la propagation de l'échinococcose alvéolaire en encourageant le déplacement des populations vulpines.²

Les chasseurs crient à la surpopulation. Or : Jamais une étude sérieuse n'a confirmé l'existence d'une soi-disant surpopulation. Il est scientifiquement prouvé que des prédateurs comme les renards ne peuvent pas pulluler dans un environnement naturel : leur reproduction dépend du nombre de proies disponibles.

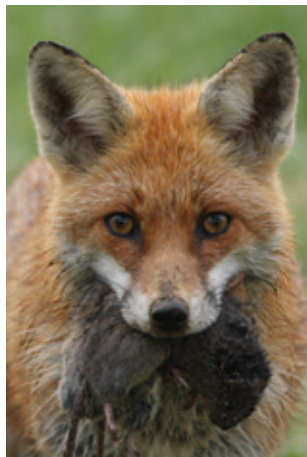
Les aviculteurs amateurs déplorent des attaques dans leurs poulaillers. Or : Avec des clôtures parfaitement hermétiques, le renard n'a aucune chance de pénétrer.

¹ Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses

² Nuisibles et parasites information 82 - Sébastien COMTE - 2013

Il protège nos cultures

Alors que les produits toxiques sont toujours utilisés pour lutter contre les rongeurs ravageurs des cultures, de plus en plus d'agriculteurs témoignent des services que leur rend goupil. En effet, un renard peut éliminer à lui seul entre 3 000 et 10 000 petits rongeurs par an. Cet allié des agriculteurs représente incontestablement **une solution efficace, gratuite et non polluante pour freiner les dégâts causés par ces micromammifères**. Selon une estimation scientifique, **CHAQUE renard fait économiser 3 000 euros par an aux agriculteurs !¹**



© F. Limosani

L'utilisation de la bromadiolone pour lutter contre la pullulation de micromammifères reste, quant à elle, une alternative catastrophique pour l'environnement et la chaîne alimentaire ².

Le renard joue **un rôle irremplaçable dans la chaîne alimentaire**. Prédateur de petits rongeurs, il évite leur prolifération. Volontiers charognard, il participe à l'élimination des animaux malades et des cadavres, évitant ainsi la propagation des épidémies. Il exerce une sélection naturelle sans porter préjudice à son environnement.



© F. Limosani

¹ Pour la Lorraine (Denis-Richard Blackburn - 2014)

² Destructions d'autres animaux, dont de nombreuses espèces protégées (milan royal, buse, etc.)



© F. Calvez

Rendons sa place au renard !



Manifestation à Lille le 15/02/2014 pour protester contre un massacre de renards dans le Nord.

Manifestation pour les renards à Lille : un départ en fanfare

À l'appel d'associations de protection de la nature, une manifestation pour dénoncer un massacre programmé des renards dans le Nord a rassemblé, en février 2014, plus de 1 500 personnes. Symbole d'un ras-le-bol général, cet événement a permis de mettre en avant une réelle demande de l'opinion publique : la reconnaissance par les pouvoirs publics du rôle de prédateur du renard pour les écosystèmes et d'auxiliaire de l'agriculture, et l'arrêt de ces massacres aussi violents qu'injustifiables éthiquement (tir, piégeage, déterrage).

L'ASPAS demande officiellement :

- le déclassement du renard de la liste des « nuisibles » dans tous les départements français,
- l'interdiction de sa chasse en dehors de la période d'ouverture générale de la chasse (mi septembre à fin février),
- la reconnaissance de son rôle d'auxiliaire précieux de l'agriculture.



+ d'infos pour les curieux



© F. Collet

Nom scientifique : *Vulpes vulpes*
Famille : Canidés
Ordre : Carnivores
Longueur du corps : 57 à 80 cm
Longueur de la queue : 30 à 45 cm
Hauteur au garrot : 35 à 45 cm
Poids : entre 3,5 kg et 9,5 kg
(moyenne : 6 à 7 kg)

Période de reproduction : En hiver, rut à partir de décembre.

Mise bas : Généralement à la mi-mars, portée de 2 à 6 renardeaux, après une gestation de 53 jours. La renarde n'est réceptive que quelques jours par an !

Régime alimentaire : Opportuniste, principalement des petits rongeurs (campagnols et mulots), des lapins lorsqu'il y en a, beaucoup de vers de terre, de fruits, de baies, des insectes, des invertébrés, etc.

Crottes : Contenant des poils, plumes, élytres de coléoptères, noyaux de fruits, etc. Elles sont déposées de manière à être vues et senties par d'autres renards : sur un rocher, une souche, etc. Cylindriques, souvent en deux parties, 5 à 10 cm de long et 2 cm de large (à ne pas confondre avec les crottes de fouine ou de martre, très ressemblantes mais plus fines).



Renard



Chien

Traces : Pour le renard, si l'on trace une ligne imaginaire reliant la partie supérieure des pelotes digitales inférieures, elle ne coupe pas la partie basse des pelotes digitales situées en avant de l'empreinte. À l'inverse, chez le chien, cette ligne coupe l'empreinte de ces deux pelotes.

5 bonnes raisons de protéger Goupil



Il protège nos cultures

Un renard peut éliminer écologiquement entre 3 000 et 10 000 petits rongeurs par an (campagnol, mulot, souris), destructeurs de récoltes et d'herbages.



Il assainit nos campagnes

Charognard, il évite la propagation des maladies.



Il est indispensable à la bonne santé de son écosystème

Loin d'être « nuisible », il est un maillon essentiel de la chaîne alimentaire : il préserve l'équilibre fragile entre prédateurs et proies. Il participe à la dissémination des graines de diverses essences d'arbres par ses déjections. Il ne transmet pas plus de maladie que les chiens et les chats, et ne peut écologiquement pas pulluler.



© F. Limesan



Le renard est un être sensible et intelligent

Il est sensible à la souffrance comme tout être vivant, il a le droit d'être respecté. C'est un animal intelligent, il n'est indifférent ni aux pinces métalliques des déterreurs, ni à la terreur qu'engendrent les cris des chasseurs et de leurs chiens.



Il fait partie de notre patrimoine

Le renard fait partie de notre patrimoine naturel et culturel, de nos légendes, de nos rêves et de notre imaginaire.



Et quand bien même ils ne seraient ni beaux ni utiles... Agissez avec l'ASPAS pour protéger les renards !

- **Signez et diffusez la pétition** pour la protection des renards en France.
- **Écrivez à vos élus**, au ministre de l'Écologie, pour demander le déclassement du renard de la liste des « nuisibles » dans tous les départements français et l'interdiction de sa chasse en dehors de la période d'ouverture générale de la chasse (mi septembre à fin février). Vous pouvez envoyer directement le courrier type joint à ce dépliant ou vous en inspirer.
- **Parlez-en autour de vous**, auprès des médias.
- **Vous êtes agriculteur, éleveur ou simple particulier ? Envoyez votre témoignage sur les bienfaits de la cohabitation avec le renard** par courrier à ASPAS - BP 505 - 26401 CREST cedex ou à actions@aspas-nature.org.
- **Adressez à l'ASPAS des articles de presse** relatifs au renard (avec date et nom du journal).

Rejoignez l'ASPAS pour plus d'efficacité



L'**Association pour la Protection des Animaux Sauvages** est une association 100% indépendante, reconnue d'utilité publique, qui a fait le choix de ne percevoir aucune subvention publique pour préserver son autonomie et sa liberté d'action. Elle milite pour la réhabilitation du renard depuis plus de 30 ans et s'oppose juridiquement à son classement en tant qu'espèce « nuisible ».

Elle sensibilise également l'opinion publique à l'utilité de chaque espèce animale, mène des actions pour une meilleure connaissance des loups, des amphibiens, demande l'arrêt de la chasse le dimanche, etc. Avec près de 3 000 procédures engagées devant les tribunaux depuis sa création, l'ASPAS œuvre efficacement pour le respect et l'évolution du droit de l'environnement.

Pour plus d'informations :

ASPAS - BP 505 - 26401 Crest Cedex
Tél. 04 75 25 10 00 - Fax. 04 75 76 77 58
Site : www.aspas-nature.org
Mail : actions@aspas-nature.org

